

# Séance du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2021

## Nombre de conseillers

- En exercice	15
- Présents	11
- Votants	13
- Absent(s) excusé(s)	4
- Absent(s)	
- Exclus	-
- Pouvoir	2
DATE CONVOCATION	18/11/2021

De la commune de : **ESTIVAREILLES**  
Séance du : **26 novembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le-vingt-six du mois de novembre à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BARTHELEMY Pierre, Maire.

	P	A	A		P	A	A		P	A	A
<b>ABLONDI Sophie</b>	X			<b>BLANC Claudius</b>		X		<b>FERRAND Colette</b>	X		
<b>BARD Jean-Paul</b>	X			<b>BUY Fernand</b>		X		<b>GHILAS Sofiane</b>	X		
<b>BARD Jean-Pierre</b>	X			<b>CANET Michel</b>	X			<b>GIRAUDON Thierry</b>	X		
<b>BARTHELEMY Pierre</b>	X			<b>CHARBONNEL Eglantine</b>	X			<b>PERRIER Magali</b>		X	
<b>BEYSSAC Jean-Marc</b>	X			<b>COURTINEL Kévin</b>	X			<b>PITOT Jean-Michel</b>		X	

\* **Secrétaire séance** : ABLONDI Sophie      **Secrétaire auxiliaire** : GENEVRIER Nadine

\* **Pouvoir(s)** : M BLANC Claudius à MME FERRAND Colette  
MME PERRIER Magali à M BARTHELEMY

## ORDRE DU JOUR

- Approbation des deux précédents conseils
- Délégation au Maire
- Commissions
- Élection délégué. e : SIEL / AGEDI / CNAS / SIAEPS / ADTHF
- Convention aménagement RD 498 avec le Département
- Délibération RIFSEEP
- Étude subvention école pour voyage
- Location salle Secours Populaire
- Renseignements divers
- Questions diverses

Monsieur le Maire rajoute une délibération à l'ordre du Jour, demande de l'association du Musée d'Estivareilles d'un tarif préférentiel pour la location de salle ERA.

Les deux comptes rendus des précédents conseils sont approuvés, un membre du conseil s'abstient pour les deux comptes rendus.

Un membre du conseil demande à voir la lettre de démission de Madame FERRAND Colette. La lettre sera transmise ultérieurement, avant le prochain conseil.

## DEL N°01-26/11/2021 – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le maire expose, que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Article L.2122-22), permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Le Maire, les délégations suivantes :

- 1 - d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales, utilisées par les Services Publics Municipaux,
- 2 - de procéder, dans les limites **d'un montant unitaire de 100 000,00 €**, à la réalisation des emprunts, destinés au financement des Investissements prévus par le Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'Article L.1618-2 et au a) de l'Article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même Article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 3 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des Marchés et des Accords-Cadres, ainsi que toute décision concernant leurs Avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, **dans la limite de 90 000,00 €**,
- 4 - de passer les contrats d'Assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 5 - de créer, modifier ou supprimer les Régies comptables, nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux,
- 6 - de prononcer la délivrance et la reprise des Concessions dans les Cimetières,
- 7 - d'accepter les dons et legs, qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- 8 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de Justice et Experts,
- 9 - de fixer les reprises d'Alignement, en application d'un document d'Urbanisme,
- 10 - d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption, définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit Titulaire ou Déléataire,
- 11 - d'intenter au nom de la Commune, les actions en Justice ou de défendre la Commune, dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les Juridictions,
- 12 - de régler les conséquences dommageables des accidents, dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite **de 10 000,00 € par sinistre**,
- 13 - de donner, en application de l'Article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune, préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 14 - de signer la Convention prévue par le quatrième Alinéa de l'Article L.311-4 du Code de l'Urbanisme, précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une Zone d'Aménagement Concerté et de signer la Convention, prévue par le troisième Alinéa de l'Article L.332-11-2 du même Code, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- 15 - de réaliser les Lignes de Trésorerie, sur la base **d'un montant maximum fixé à 100 000,00 € par année civile**,
- 16 - d'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux Associations dont elle est membre.
- 17 - de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales dans les conditions fixées par le Conseil Municipal l'attribution de subventions.

## **DEL N°2-26/11/2021- DESIGNATION DES DELEGUES DU SIEL**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la suite des Élections Municipales du 15 Mars 2020 et suite aux nouvelles élections au sein du Conseil, il y a lieu de désigner le Délégué Titulaire et le Délégué Suppléant, chargés de représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (S.I.E.L.).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, désigne **à l'unanimité** :

- **Monsieur BEYSSAC Jean-Marc, Délégué Titulaire**
- **Monsieur BARTHELEMY Pierre, Délégué Suppléant**

## **DEL N°3-26/11/2021- DELEGATION DU DELEGUE AGEDI**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la Collectivité est membre du Syndicat Mixte AGEDI, de désigner le Délégué au Syndicat.

Le Conseil Municipal,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU les Statuts et le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte dénommé "Agence de Gestion et Développement Informatique" (AGEDI),

Vu l'Arrêté Préfectoral N°DFEAD-3B-98 N°3 du 22 Janvier 1998, de Monsieur le Préfet de Seine et Marne, autorisant la création du Syndicat Mixte AGEDI,

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de Seine et Marne, portant adhésion des Collectivités Membres,

Considérant le renouvellement des Assemblées délibérantes, la Collectivité adhérente au Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un Délégué au Syndicat, auquel elle appartient.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, désigne **à l'unanimité** :

- **Madame Magali PERRIER, Déléguée Titulaire**, résidant 243 route des Salamandres - 63660 Saint Clément de Vallorgue

## **DEL N°4-26/11/2021- DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la suite des Élections Municipales du 15 Mars 2020, il y a lieu de désigner le Délégué Titulaire Élus et le Délégué Titulaire Agents, chargés de représenter la Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, désigne **à l'unanimité** :

- **Monsieur CANET Michel, Délégué Titulaire Élus**
- **Madame CHARBONNEL Eglantine, Déléguée Suppléante Élus**
- **Madame Nadine GENEVRIER, Déléguée Titulaire Agents**

## **DEL N°5-26/11/2021- DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ADTHF**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la suite des Élections Municipales du 15 Mars 2020, il y a lieu de désigner le Délégué Titulaire et le Délégué Suppléant, chargés de représenter la Commune au sein de l'Association pour le Développement Touristique dans le Haut Forez (A.D.T.H.F).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- *Monsieur Bard Jean-Paul, Délégué Titulaire*
- *Monsieur BEYSSAC Jean-Marc, Délégué Suppléant*

## **DEL N°6-26/11/2021- DESIGNATION DES DELEGUES SIAEP**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la suite des Élections Municipales du 15 Mars 2020, il y a lieu de désigner le Délégué Titulaire et le Délégué Suppléant, chargés de représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Haut Forez (S.I.A.E.P).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- *Monsieur BARTHELEMY Pierre, Délégué Titulaire*
- *Monsieur GHILAS Sofiane, Délégué Suppléant*

## **DEL N°7-26/11/2021- DESIGNATION DES DELEGUES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'à la suite des Élections Municipales du 15 Mars 2020, il y a lieu de désigner le Délégué Titulaire Élus et le Délégué Titulaire Agents, chargés de représenter la Promotion de l'emploi et téléservice du Haut Forez.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- *Madame FERRAND Colette, Déléguée Titulaire*
- *Monsieur CANET Michel, Délégué Suppléant*

## **DEL N°8-26/11/2021- CONVENTION AMENAGEMENT RD 498 AVEC LE DEPARTEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec le Département de la Loire pour les travaux réalisés sur la RD 498 qui ont été réalisés en agglomération d'Estivareilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé cette convention

## **N°9-26/11/2021- RIFSEEP**

Monsieur le Maire reporte cette délibération au prochain conseil municipal, nous attendons le retour du CDG42.

### **DEL N°10-26/11/2021- SUBVENTION ECOLE POUR VOYAGE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention, formulée par l'Ecole Primaire d'Estivareilles, pour un voyage dans le Vercors du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022. 28 enfants d'Estivareilles sont concernés par ce séjour.

Après discussions, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** de verser une subvention de **35,00 €/élève** et ouvre un crédit de cette somme au c/6574 du Budget de Fonctionnement 2022,
- **DECIDE** de verser directement cette somme à l'école, dès que l'école aura fourni à la Commune, les justificatifs de participation au Voyage, ainsi que la liste des élèves présent à ce séjour.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-préfet de bien vouloir viser la présente délibération.

### **N°11-26/11/2021- LOCATION SALLE SECOURS POPULAIRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de prêt gratuit de la salle ERA, formulée par le Secours Populaire de Saint Bonnet-le-Château.

Après discussions, le Conseil Municipal n'a pas souhaité délibérer et souhaiterait avoir des d'informations complémentaires, à savoir si l'entrée sera payante ou gratuite.

Cette demande sera délibérée lors du prochain Conseil Municipal

### **N°12-26/11/2021- DEMANDE DE TARIF LOCATION SALLE ERA ASSOCIATION DU MUSEE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de tarif préférentiel de la Salle E.R.A de l'association du Musée d'Estivareilles. Pour leur après midi récréatif du 5 décembre 2021.

Après discussions, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DECIDE** d'accorder la gratuité de la salle E.R.A.